

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1522

19 juin 2008

SOMMAIRE

Adleek S.A.	73045	Medical Property Holdings S.à r.l.	73014
Adlershofer S.à r.l.	73041	MIB MP Leipzig	73053
Alpha I VC Sicar S.A.	73047	MLWERT 4 S.à r.l.	73049
Apax School 2 S.à r.l.	73046	Montpensier Finance International S.A.	73016
Apax School Sub 2 S.à r.l.	73010	Montpensier International S.A.	73016
Argentabank Luxembourg S.A.	73051	Nord Travaux Sàrl	73027
Artal Group S.A.	73048	Northern European Logistics Fund S.A.	73043
Association Luxembourg-Estonie	73054	Parfid S.A.	73052
Avenir Telecom International S.A.	73044	Passage Robert Steinhäuser S.à r.l.	73039
BPVN Strategic Investment Fund	73056	Pegalux S.A.	73047
C & A Luxembourg	73049	Quinlan Private Jurys Inns HoldCo S.à r.l.	73019
Caravaggio Sicav	73027	Quinlan Private Raglan Holdings S.à r.l.	73028
Caspan Equity S.A.	73038	Reabasse Sàrl	73017
Danbel	73046	Rechem S.A.	73048
Decofinance S.A.	73055	S5 Luxembourg S.C.A.	73037
Dome Capital S.à r.l.	73012	Sabior S.à.r.l.	73011
Dome Finance S.à.r.l.	73013	Samsara S.à r.l.	73038
Eura-Audit Luxembourg SA	73012	Semper Fidelis S.à r.l.	73045
Evann Participations S.A.	73011	Server S.A.	73051
Financière Versailles S.à r.l. sub 3	73010	Simsa Holding S.A.	73040
Formica Luxembourg Holding	73043	Socofi S.A.	73052
Formica Luxembourg Subholding II	73042	Subsea 7 Luxembourg Finance S.à r.l.	73041
GGM Holding S.A.	73018	Subsea 7 (Luxembourg) Sàrl	73042
GH Holdings (LUXEMBOURG) S. à r.l. ..	73014	Telesparks S.A.	73040
Hamburg-Mannheimer	73027	Theorema Investments S.A.	73054
House and House S.A.	73053	True Show Group S.A.	73056
Hubema	73013	Uni Land Luxembourg S.A.	73018
IF Two Top S.à r.l.	73010	Uni Solar SA	73018
Jolimob S.A.	73044	VALLE SERENA S.à r.l. en liquidation ...	73056
Konnick Invest S.A.	73050	Wino Holding S.A.	73027
Les Etangs de l'Abbaye	73044	W.W. Big Safe S.A.	73055
LI Lux 1 S.à r.l.	73011		
Lipizzaner S.à r.l.	73041		
Luximmo Invest S.A.	73050		
Maï-Flo S.A.	73049		
Mebaulux S.A.	73053		

Financière Versailles S.à r.l. sub 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 89.681.

Par résolutions signées en date du 28 avril 2008, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Frédéric Stevenin, avec adresse au 66, Cottesmore Court, Stanford Road, W8 5QW, Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet immédiat,
- nomination de Benoît Chéron, avec adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au mandat de gérant, pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008070431/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08637. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

IF Two Top S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.329.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 4 mars 2008

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Bernd Günter A. JANIETZ, avocat, né le 26 juillet 1948 à Goslar, Allemagne, demeurant à L-1139 Luxembourg, 50, rue des Sept Arpents, en qualité de gérant de la Société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société approuvant les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008070443/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08853. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Apax School Sub 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.129.307,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.517.

EXTRAIT

M. David Williams a démissionné de ses fonctions de gérant de classe B de la Société avec effet au 7 avril 2008 et Mme Isabelle Probstel, demeurant à Auf dem Kyberg 34, 82041 Deisenhofen (Allemagne), née le 30 janvier 1969 à Nancy (France) a été nommée pour une durée indéterminée en tant que gérant de classe B.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- gérants de classe A: Geoffrey Henry / Sophie Laguesse
- gérants de classe B: Stephen Kempen/ Isabelle Probstel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008070505/260/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00352. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

LI Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 984.000,00.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 120.317.—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 22 mai 2008 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Leonie Marder, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 18 avril 2008.
- Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société pour une durée indéterminée avec effet au 18 avril 2008.

Luxembourg, le 22 mai 2008.
Pour extrait conforme
Bart Zech

Référence de publication: 2008070458/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00266. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Sabior S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 73.407.—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises en date du 25 avril 2008 par l'associé unique que:

- La démission de la société First Alliance Trust (Luxembourg) S.A., en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet au immédiat.
- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au rue Léon Thyès 12, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 mai 2008.
Pour extrait conforme
Frank Walenta

Référence de publication: 2008070456/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00268. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Evann Participations S.A., Société Anonyme.Siège social: L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 111.129.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 30 juin 2006 que:

- l'Assemblée décide de nommer la Société EURA AUDIT LUXEMBOURG S.A., demeurant professionnellement 117, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg en remplacement de Monsieur Richard GAUTHROT domicilié 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg pour ses fonctions de commissaire aux comptes de la société à compte du 1^{er} janvier 2006.

Pour la Société
L'administrateur Délégué

Référence de publication: 2008070470/8353/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04616. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Dome Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 23.957,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.842.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 2 mai 2008 que:

1. Monsieur Geoffrey Henry, né le 5 mai 1972 à Chenée, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de classe B de la Société, avec prise d'effet au 29 avril 2008; et

2. Monsieur Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey, Ile de Jersey, Iles britanniques, ayant son adresse professionnelle au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de classe B de la Société, avec prise d'effet au 29 avril 2008, pour une durée indéterminée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Bradley Altberger, gérant de classe A;
- M. Mark Tagliaferri, gérant de classe A;
- M. François Pfister, gérant de classe B;
- M. Stéphane Hadet, gérant de classe B; et
- M. Russell Perchard, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 mai 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008070469/1035/28.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00076. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Eura-Audit Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 44.227.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extra Ordinaire des actionnaires, tenue en date du 27 décembre 2007 que:

- l'Assemblée accepte les démissions de leurs fonctions d'administrateurs de:

* Monsieur Dominique de Ghellinck, réviseur d'entreprises, né le 28 mai 1951 à Audenarde (Belgique), demeurant 41, rue de Fenschbosch à B-1050 BRUXELLES

* Monsieur Sébastien Thibal, né le 21 février 1976 à Perpignan, demeurant professionnellement L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich

Elle maintient Monsieur Didier Lorrain, réviseur d'entreprise né le 9 juillet 1954 à Metz (57) France, demeurant professionnellement 117, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Administrateur Délégué jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

L'assemblée révoque Madame Véronique Simonin-Schneider, née le 1^{er} avril 1961 à Bouzonville (F57), expert-comptable, demeurant professionnellement 1, Place du Pont-à-Seille à Metz (F57 000).

Elle décide de nommer en son remplacement:

- Monsieur Sébastien Thibal, expert-comptable stagiaire né le 21 février 1976 à Perpignan, demeurant professionnellement L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

Pour la Société

L'administrateur Délégué

Référence de publication: 2008070472/8353/26.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07784. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Dome Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 124.843.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 6 mai 2008 que:

1. Monsieur Geoffrey Henry, né le 5 mai 1972 à Chenée, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de classe B de la Société, avec prise d'effet au 29 avril 2008; et

2. Monsieur Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey, Ile de Jersey, Iles britanniques, ayant son adresse professionnelle au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de classe B de la Société, avec prise d'effet au 29 avril 2008, pour une durée indéterminée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Bradley Altberger, gérant de classe A;
- M. Mark Tagliaferri, gérant de classe A;
- M. François Pfister, gérant de classe B;
- M. Stéphane Hadet, gérant de classe B; et
- M. Russell Perchard, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 mai 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008070467/1035/28.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00075. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Hubema, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 105.595.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 24 avril 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mr Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Mr Manuel HACK, Administrateur, maître es sciences économiques, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Mr Mirko von RESTORFF, Administrateur, administrateur de sociétés, 11, rue de l'Europe, L-7225 Bereldange, Luxembourg;

- Mr Henri GRISIUS, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 24 avril 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Pour HUBEMA, Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2008070499/833/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08756. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

**Medical Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GH Holdings (LUXEMBOURG) S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.959.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of April

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "GH Holdings (LUXEMBOURG) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 129.959, incorporated by deed enacted on the 27th of June 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1883, pages 90358 to 90364, on the 4th of September 2007.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg,

The chairman requested the notary to act:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 100,000 (one hundred thousand) Ordinary Shares, each of them of EUR 1 (one euro), representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) To amend the name of the Company, to be changed into "Medical Property Holdings S.à r.l.";
- 2) To amend Article 1 of the Articles of Association accordingly;
- 3) To change the Company's financial year closing date, from September 30 to June 30;
- 4) To fix the next closing date on June 30, 2008;
- 5) To amend Article 11 of the Articles of Association accordingly;
- 6) To appoint the following managers:
 - Ian Chappell
 - Michael Kidd.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the name of the Company, from its current name "GH Holdings (Luxembourg) S.à r.l." into "Medical Property Holdings S.à r.l.".

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the meeting decides to amend article 1 of the Articles of Association and to give it the following wording:

" **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Medical Property Holdings S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Third resolution

The meeting decides to change the Company's financial year closing date, from September 30 to June 30.

Fourth resolution

The meeting decides to fix the closing date for this year, having started on June 27th, 2007, to June 30th, 2008.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 11 of the Articles of Association and to give it the following wording:

" **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1st July of each year and ends on 30th June of the following year."

The first accounting year shall end on 30th June 2008.

Sixth resolution

The meeting decides to appoint as additional managers for an undetermined duration:

Mr Ian Chappell, Manager, with private address at 7, Newgate Street, London EC1A 7NX, United Kingdom;

Mr Michael Kidd, Manager, with private address at 28, rue Puert, L-5433, Luxembourg;

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille huit, le trente avril

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "GH Holdings (LUXEMBOURG) S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 129.959, constituée suivant acte reçu le 27 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1883, pages 90358 à 90364 du 4 septembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100,000 (cent mille) parts sociales ordinaires de EUR 1 (un euro), chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Modifier la dénomination de la Société, à changer en "Medical Property Holdings S.à r.l."
- 2) Modifier l'article 1^{er} des statuts.
- 3) Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 30 septembre au 30 juin.
- 4) Fixer la date de la prochaine clôture de cette année au 30 juin 2008.
- 5) Modifier l'article 11 des statuts.
- 6) Nommer les managers suivants:
 - Ian Chappell
 - Michael Kidd

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société, de son nom actuel "GH Holdings (LUXEMBOURG) S.à r.l." en "Medical Property Holdings S.à r.l."

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Medical Property Holdings S.à r.l." (la "Société"). La société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 30 septembre au 30 juin.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de la prochaine clôture de l'exercice social de la société ayant débuté le 27 juin 2007 au 30 juin 2008.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 11. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante."

La première année sociale se terminera le 30 juin 2008.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer les managers suivants:

Mr Ian Chappell, Manager, avec l'adresse privée au 7, Newgate Street, London EC1A 7NX, United Kingdom;

Mr Michael Kidd, Manager, avec l'adresse privée 28, rue Puert, L-5433 Niederanven, Luxembourg;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 mai 2008. Relation: LAC/2008/18538. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 MAI 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008071079/211/126.

(080079927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

**Montpensier International S.A., Société Anonyme,
(anc. Montpensier Finance International S.A.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 137.188.

L'an deux mille huit, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Montpensier Finance International S.A.", ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10a, rue Henri Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 137.188, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 mars 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial"), numéro 926 du 15 avril 2008 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 avril 2008, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Edmée LEFRANC, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant à Junglinster.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les DIX MILLE (10.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Changement de la dénomination sociale en Montpensier International S.A., et modification subséquente de l'article premier des statuts.

2.- Modification de l'article 4 des statuts quant à l'objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Objet Social.** La société a pour objet le conseil en organisation patrimoniale et plus généralement le conseil économique et toute autre activité annexe y relative.

La société a pour objet l'exploitation d'une société de courtage d'assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

De manière générale, la Société pourra prendre toute mesure et réaliser toute opération commerciale, industrielle ou financière, toute transaction immobilière ou mobilière, qu'elle considérerait utile dans le cadre de l'accomplissement et du développement de son objet.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en Montpensier International S.A. et de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de Montpensier International S.A. (ci-après, la Société)."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts quant à l'objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Objet Social.** La société a pour objet le conseil en organisation patrimoniale et plus généralement le conseil économique et toute autre activité annexe y relative.

La société a pour objet l'exploitation d'une société de courtage d'assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

De manière générale, la Société pourra prendre toute mesure et réaliser toute opération commerciale, industrielle ou financière, toute transaction immobilière ou mobilière, qu'elle considérerait utile dans le cadre de l'accomplissement et du développement de son objet."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. LEFRANC, A. SIEBENALER, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2008. Relation: LAC/2008/21183. - Reçu douze euros (12€).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008071089/242/67.

(080080358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Reabasse Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.694.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 28 février 2008

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 28 février 2008 que:

- Le siège social est transféré au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
- La démission de Monsieur Alain Nouillet et de Monsieur Stéphane Biver de leur fonction de gérants de la société a été acceptée par l'Associé Unique avec effet immédiat.
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et la société Lux Business Management Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont élus par l'Associé Unique en remplacement des gérants démissionnaires. Chaque gérant aura pouvoir seul d'engager la société.

Luxembourg, le 28 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008071103/655/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ08027. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

GGM Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 61.032.

Le siège social de la société jusqu'alors fixé au L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse, a été dénoncé avec effet au 19 mai 2008.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Charles KAUFHOLD

Domiciliataire

Référence de publication: 2008071110/296/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00209. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Uni Solar SA, Société Anonyme,

(anc. Uni Land Luxembourg SA).

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.027.

L'an deux mille sept, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "UNI LAND Luxembourg S.A.", ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg section B numéro 116.027, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1309 du 6 juillet 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la société en "UNI SOLAR SA

2.- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "UNI SOLAR S.A."

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée UNI SOLAR S.A."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents (900,-) euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Thill, G. Schwachtgen, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2008. LAC/2008/21124. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008071101/5770/57.

(080080220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Quinlan Private Jurys Inns HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 138.952.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-sixth of May.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Quinlan Nominees Limited, a company incorporated under the laws of the Republic of Ireland, having its registered office at 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland.

The founder is here represented by Régis Galiotto, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - registered office - object - duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Quinlan Private Jurys Inns HoldCo S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage,

develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 25,000 (twenty-five thousand Euros) represented by 500 (five hundred) shares of EUR 50 (fifty Euros) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of type A and a manager of type B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that at least a majority of managers of type A and one manager of type B be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 20. Notwithstanding the provisions of the article nineteen, the general meeting of shareholders may, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts (interim balance sheet) prepared by the board of managers and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as of the end of the last financial year, increased by carried forward profits and sums allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Any manager may require, on his sole discretion to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

Winding-up - liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2008.

Subscription - payment

All the 500 shares representing 100% of the capital have been entirely subscribed by Quinlan Nominees Limited prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 25,000 is as now at the disposal of the Company Quinlan Private Jurys Inns HoldCo S.à r.l, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,000.- Euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as

- managers of type A for an undetermined duration:

Mr Matthew Charles Fleming, accountant, born in Auckland, New Zealand on 14 October 1970, with professional address at 8 Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland, and

Mr Ronan O'Donoghue, accountant, born in Cork, Ireland, on 5 September 1971, with professional address at 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland, and

Mr Pierre Feltgen, lawyer, born in Luxembourg on 27 October 1966, with professional address at 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

- managers of type B for an undetermined duration:

Mr Bruno Bagnouls, chartered accountant, born in Nancy, France, on 9 May 1971, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg, and

Mrs Florence Gérardy, chartered accountant, born in Verviers, Belgium, on 16 February 1978 with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg, and

Mrs Annie Frénot, chartered accountant, born in Belfort, France, on 31 October 1971 with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of a manager of type A and a manager of type B.

2) The Company shall have its registered office at 7 A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Quinlan Nominees Limited, une société sous le droit de la République d'Irlande, ayant son siège social au au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland.

Fondateur ici représenté par Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé lui délivrée.

La dite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - siège - objet - durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Quinlan Private Jurys Inns HoldCo S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 25,000 (vingt-cinq mille Euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 50 (cinquante Euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si au moins la majorité des gérants de type A et un gérant de type B sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article dix-neuf, l'assemblée générale des associés peut, à la majorité fixée par la Loi pour le paiement des dividendes, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Tout gérant peut demander, à sa propre discrétion et aux frais de la société, la revue de l'état comptable intérimaire par un réviseur d'entreprise indépendant.

Dissolution - liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Souscription - libération

Les 500 (cinq cent) parts sociales représentant 100% du capital social ont toutes été souscrites par Quinlan Nominees Limited, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 25,000 (vingt cinq mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.000.- Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés

- gérants de type A pour une durée indéterminée:

Monsieur Matthew Charles Fleming, comptable, né en Auckland, Nouvelle Zélande le 14 octobre 1970, avec adresse professionnelle au 8 Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande,

Monsieur Ronan O'Donoghue, comptable, né à Cork, Irlande, le 5 septembre 1971, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande,

Monsieur Pierre Feltgen, avocat à la cour, né à Luxembourg, le 27 octobre 1966, avec adresse professionnelle au 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

- gérants de type B pour une durée indéterminée:

Monsieur Bruno Bagnouls, expert comptable, né à Nancy, France, le 9 mai 1971, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et

Madame Florence Gérardy, expert comptable, née à Verviers, Belgique, le 16 février 1978 avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et

Madame Annie Frénot, expert comptable, née à Belfort, France, le 31 octobre 1971 avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un gérant de type A et un gérant de type B.

2) Le siège social de la Société est établi au 7 A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2008. Relation: LAC/2008/21428. — Reçu à 0,5 %: cent vingt-cinq euros (125 €).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 MAI 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008071317/211/399.

(080080824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Wino Holding S.A., Société Anonyme Holding.**Capital social: EUR 1.800.000,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 82.431.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WINO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

Société Générale Bank & Trust

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008071289/45/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08339. - Reçu 48,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080079886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Caravaggio Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 99.092.

Les états financiers au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008071285/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08730. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080079831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Nord Travaux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 92, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.419.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Doncols, le 03/06/2008.

Jeannot Schmitz

Gérant

Référence de publication: 2008071281/800700/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01015. - Reçu 91,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080080204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Hamburg-Mannheimer, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.508.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008071282/2452/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00809. - Reçu 201,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080080034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Quinlan Private Raglan Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 138.953.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-sixth of May.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Quinlan Nominees Limited, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at 8 Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland.

The founder is here represented by Régis Galiotto, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Quinlan Private Raglan Holdings S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration

of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 35,000 (thirty five thousand Euros) represented by 250 (two hundred and fifty) Ordinary shares with a par value of EUR 50 (fifty euros) each, 50 (fifty) class A shares with a par value of EUR 50 (fifty euros) each, 50 (fifty) class B shares with a par value of EUR 50 (fifty euros) each, 50 (fifty) class C shares with a par value of EUR 50 (fifty euros) each, 50 (fifty) class D shares with a par value of EUR 50 (fifty euros) each, 50 (fifty) class E shares with a par value of EUR 50 (fifty euros) each, 50 (fifty) class F shares with a par value of EUR 50 (fifty euros) each, 50 (fifty) class G shares with a par value of EUR 50 (fifty euros) each, 50 (fifty) class H shares with a par value of EUR 50 (fifty euros) each and 50 (fifty) class I shares with a par value of EUR 50 (fifty euros) each."

Art. 9.

9.1 Ordinary shares are ordinary voting shares participating equally and without preference to any other shares in the distributions of the Company.

9.2 All other classes of shares are preference voting shares.

9.3 Each share shall carry one vote. Shares of different classes shall have different financial rights as more fully set out hereafter. Shares within a class shall rank *pari passu* in all respects one vis-à-vis the other.

9.4 The proceeds of the issue of each class of shares (regardless of the time of issue of the shares within a class) or any other proceeds relating to a class of shares may be invested in given assets (the "Targeted Assets") as shall be decided by unanimous decisions of the holders of shares of the class concerned.

The Board of Managers shall within the accounts of the Company hold internal accounts for each class of shares showing the proceeds received from the issue of shares of such class as well as the related use of such proceeds (in particular Targeted Assets and any income deriving therefrom) and any assets, liabilities or charges attributable thereto. Any assets not attributable to any specific class shall be attributed to Ordinary shares.

9.5 Holders of shares of a particular class shall have an exclusive right over the Targeted Assets relating to their class and the net income derived from Targeted Assets. Where Targeted Assets have been acquired with proceeds of the issue of more than one class of shares, the classes of shares concerned shall participate in the net income derived from the relevant Targeted Assets in proportion to their respective investment therein. For the purposes of this article "net income" means the current income of the Company as well as the net return (including capital gains) of any total or partial disposal of the Targeted Assets (disposal meaning transfers, realisations and contributions of any kind) such net income being reduced by an amount corresponding to the quota of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Managers) which also include repayment by the Company of any interest (or any other costs) incurred and manage the respective Targeted Assets and by the Company's non recoverable losses.

9.6 Distributions made by the Company to its shareholders of a particular class either by way of dividends (including interim dividends) or through a repurchase of shares (to the extent permissible by applicable law and these articles of incorporation) or upon liquidation of the Company (subject as set out under Article 21 hereunder) shall be made out of funds deriving from the Targeted Assets of the relevant class or the disposal thereof and in the case of a repurchase or liquidation after deduction of any liabilities or charges relating thereto.

A repurchase of shares can be made only rateably among all shareholders or, if made within one specific class of shares only, with the unanimous consent of all other Shareholders. A repurchase of share within one class may only be made for all shares in issue in such class and has to be followed by reduction of the Company's share capital by way of cancellation of such repurchased shares. Upon repurchase of Shares, the Board of Managers shall calculate the repurchase price thereof. The repurchase price shall be calculated by reference to the Targeted Assets and any other assets and liabilities attributable to the specific class of shares and by dividing such amount by the total number of shares in issue within such class.

Upon the request of at least one member of the Board of Managers, the Board shall appoint a world-renowned accounting firm (with no ties to the accounting firm that is appointed by these articles of association to audit the accounts of the Company) to check their calculation of the repurchase price. The accounting firm will check and correct as the case may be the calculation of the amounts owed for the repurchase of the relevant class of shares. The cost for the assessment by the accounting firm shall be set against the amounts payable to shareholders benefiting from the repurchase proportionally.

The repurchase price shall include in particular all reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant class of shares such as the share premium or any amounts of profit carried forward.

Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each share shall be the amount to which the class of shares to which such share belongs is entitled to divide by the number of shares of the relevant class then in issue. The class of shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows:

(a) First all debts and liabilities of the Company shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the specific class(es) of shares to which they belong or, if that is not possible, distributed rateably among all classes of shares in proportion of the issued share capital of the Company which they represent.

(b) Thereafter the relevant amount of liabilities for each class shall be set against the assets attributable to the relevant class including in particular the Targeted Assets and any reserve funds attributable to such class. Assets not attributable to a specific class shall be attributed to the Ordinary shares.

(c) To the extent that the amount so calculated for any class shall be negative, to such class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be distributed rateably among all classes of shares which have a positive amount up to such positive amount. Any surplus remaining within a specific class of shares shall be distributed to the relevant holders of such class only.

9.7 Creditors of the Company may have recourse upon any asset of the Company unless they specifically agree to limit their recourse to assets attributable to a specific class of shares in the Company.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of type A and a manager of type B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that at least a majority of managers of type A and one manager of Class B be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 20. Notwithstanding the provisions of the article nineteen, the general meeting of shareholders may, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts (interim balance sheet) prepared by the board of managers and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as of the end of the last financial year, increased by carried forward profits and sums allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Any manager may require, on his sole discretion to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2008.

Subscription - Payment

All the 250 ordinary shares, 50 A shares, 50 B shares, 50 C shares, 50 D shares, 50 E shares, 50 F shares, 50 G shares, 50 H shares and 50 I shares representing 100% of the capital have been entirely subscribed by Quinlan Nominees Limited, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 35,000 is as now at the disposal of the Company Quinlan Private Raglan Holdings S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,300.- Euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as

- managers of type A for an undetermined duration

Mr Matthew Charles Fleming, accountant, born in Auckland, New Zealand on 14 October 1970, with professional address at 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland, and

Mr Ronan John O'donoghue, accountant, born in Cork, Ireland, on 5 September 1971, with professional address at 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland, and

Mr Pierre Feltgen, lawyer, born in Luxembourg on 27 October 1966, with professional address at 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg

- managers of type B for an undetermined duration

Mr Bruno Bagnouls, chartered accountant, born in Nancy, France, on 9 May 1971, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg, and

Mrs Florence Gérardy, chartered accountant, born in Verviers, Belgium, on 16 February 1978 with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg, and

Mrs Annie Frénot, chartered accountant, born in Belfort, France, on 31 October 1971 with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of a manager of type A and a manager of type B.

2) The Company shall have its registered office at 7 A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Quinlan Nominees Limited, une société de droit de la République d'Irlande, ayant son siège social à 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Fondateur ici représenté par Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi

longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Quinlan Private Raglan Holdings S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 35,000,- (trente-cinq mille euros) divisé en 250 (deux cent cinquante) parts sociales Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales de classe D d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales de classe E d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales de classe F d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales de classe G d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales de classe H d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune et 50 (cinquante) parts sociales de classe I d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune.

Art. 9.

9.1 Les parts sociales Ordinaires sont des parts sociales ordinaires avec droit de vote participant dans la même mesure et sans préférence par rapport aux autres parts aux distributions de la Société.

9.2 Toutes les autres classes de parts sociales sont des parts préférentielles avec droit de vote.

9.3 Chaque part sociale aura un droit de vote. Les parts sociales des différentes classes auront des droits financiers différents comme énoncé ci-dessous. Les parts sociales d'une classe seront au même rang (pari passu) à tout égard l'une vis-à-vis de l'autre.

9.4 Les produits d'émission de chaque classe de part sociale (quelle que soit le moment d'émission des parts sociales rentrant dans cette classe) ou tous autres produits relatifs à une classe de parts sociales peuvent être investis dans les actifs donnés (les "Investissements Projetés") tel que décidé unanimement par les détenteurs de parts sociales de la classe concernée.

Le Conseil de gérance tiendra dans les comptes de la Société des comptes internes pour chaque classe de parts sociales présentant les produits reçus des émissions des parts sociales de la classe concernée ainsi que l'utilisation de ces émissions (en particulier les Investissements Projetés et tout revenu en résultant) et tous actifs, obligations ou charges attribuables à celle-ci.

Tout actif non attribuable à une classe spécifique sera attribué aux parts sociales Ordinaires.

9.5 Les détenteurs de parts sociales d'une classe particulière auront un droit exclusif sur les Investissements Projetés de leur classe et sur le revenu net résultant de ces Investissements Projetés. Lorsque les Investissements Projetés auront été acquis avec les produits d'émission de plus d'une classe de parts sociales, les classes de parts sociales concernées participeront au revenu net résultant des Investissements Projetés en proportion de leur investissement respectif. Au sens du présent article, "revenu net" signifie le revenu courant de la Société ainsi que le revenu net (y compris les plus-values en capital) de toute vente totale ou partielle des Investissements Projetés (vente signifiant transferts, réalisations et apports de toute nature) ce revenu net étant diminué par un montant correspondant à la part des frais généraux de la Société (estimés équitablement mais irrévocablement par le Conseil de gérance) qui comprend également le remboursement par la Société de tout intérêt (ou tout autre frais) supporté et gère les Investissements Projetés respectifs ainsi que les pertes non recouvrables par la Société.

9.6 Les distributions, effectuées par la Société aux détenteurs d'une classe de parts spécifique soit par le biais de distribution de dividendes (incluant des dividendes intérimaires) soit via un rachat de parts sociales (pour autant que permis par la loi et les statuts de la Société) soit lors de la liquidation de la Société (conformément à l'article 21 des statuts de la Société), seront effectuées avec des fonds résultant des Investissements Projetés de la classe concernée ou de la vente de ceux-ci, et en cas de rachat ou liquidation après déduction de toutes obligations ou charges relatives à ceux-ci.

Un rachat de parts sociales peut être fait uniquement au prorata entre tous les associés ou, si effectué dans une classe spécifique de parts sociales seulement, avec l'accord unanime des tous les autres associés. Un rachat de part sociale d'une classe peut seulement être effectué pour toutes les parts sociales émises dans cette classe et doit être suivi d'une réduction du capital social de la société par le biais d'une annulation de ces parts sociales rachetées. Lors d'un rachat de parts sociales, le Conseil de gérance calculera le prix de rachat de celles-ci. Le prix de rachat sera calculé par référence aux Investissements Projetés et à tout autre actif et passif attribuable à une classe spécifique de parts et en divisant ce montant par le nombre total de parts émises de cette classe.

Sur demande d'au moins un membre du Conseil de gérance, le Conseil nommera un cabinet d'expert comptable renommé, qui n'est pas lié au cabinet d'expert comptable nommé pour l'audit des comptes de la Société afin de vérifier leur calcul du prix de rachat. Le cabinet d'expert comptable vérifiera et ajustera le cas échéant le calcul des sommes dues pour le rachat de la classe de parts sociales concernée. Le coût de cette évaluation par le cabinet d'expert comptable sera réglé à partir des montants dus aux associés bénéficiant de ce rachat et cela proportionnellement.

Le prix de rachat comprendra en particulier toutes les réserves reçues par ou attribuables à la Société en relation avec l'émission de la classe de parts sociales concernée telle que prime d'émission ou tous montants de profits reportés.

Lors de la liquidation de la société, les produits de liquidation de chaque part sociale correspondront au montant auquel la classe de part sociale à laquelle cette part sociale appartient a droit, divisé par le nombre de parts sociales de la classe concerné en émission à ce moment. La classe de parts sociales aura droit aux produits de liquidation déterminés comme suit:

(a) Premièrement, toutes les dettes et obligations de la Société devront être payées. Ces dettes et obligations devront être attribuées à la (aux) classe(s) spécifique(s) de parts sociales à laquelle (auxquelles) elles appartiennent ou, si cela n'est pas possible, elles devront être distribuées au prorata entre toutes les "Classes de parts sociales en proportion" du capital social émis par la Société qu'elles représentent."

(b) Ensuite, le montant des obligations pour chaque classe devra être réglé à partir des actifs attribuables à la classe concernée y compris en particulier les Investissements Projetés et toute réserve attribuable à cette classe. Les actifs non attribuable à une classe spécifique seront attribués uniquement aux parts sociales Ordinaires.

(c) Pour autant que le montant ainsi calculé pour l'une des classes soit négatif, cette classe n'aura pas droit aux produits de liquidation. Le montant négatif en question sera distribué au prorata entre toutes les classes de parts sociales qui ont un montant positif et ce à concurrence de ce montant positif. Tout surplus demeurant avec une classe spécifique de parts sociales devra être distribué seulement aux détenteurs de cette classe.

9.7 Les créanciers de la Société auront un droit de recours sur tout actif de la société à moins qu'ils acceptent expressément de limiter leur recours aux actifs attribuables à une classe spécifique de parts sociales de la Société.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si au moins la majorité des gérants de type A et un manager de type B sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article dix-neuf, l'assemblée générale des associés peut, à la majorité fixée par la Loi pour le paiement des dividendes, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Tout gérant peut demander, à sa propre discrétion et aux frais de la société, la revue de l'état comptable intérimaire par un réviseur d'entreprise indépendant.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Les 250 (deux cent cinquante) parts sociales ordinaires, 50 (cinquante) parts sociales de Catégorie A, 50 (cinquante) parts sociales de Catégorie B, 50 (cinquante) parts sociales de Catégorie C, 50 (cinquante) parts sociales de Catégorie D, 50 (cinquante) parts sociales de Catégorie E, 50 (cinquante) parts sociales de Catégorie F, 50 (cinquante) parts sociales de Catégorie G, 50 (cinquante) parts sociales de Catégorie H et 50 (cinquante) parts sociales de Catégorie I représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Quinlan nominees Limited, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 35,000 (trente cinq mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

73037

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.300.- Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés

- gérants de type A pour une durée indéterminée

Monsieur Matthew Charles Fleming, comptable, né en Aukland, Nouvelle Zélande le 14 octobre 1970, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, et

Monsieur Ronan O'Donoghue, comptable, né à Cork, Irlande, le 5 septembre 1971, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, et

Monsieur Pierre Feltgen, avocat à la cour, né à Luxembourg, le 27 octobre 1966, avec adresse professionnelle au 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

- gérants de type B pour une durée indéterminée

Monsieur Bruno Bagnouls, expert comptable, né à Nancy, France, le 9 mai 1971, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et

Madame Florence Gérardy, expert comptable, née à Verviers, Belgique, le 16 Février 1978 avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et

Madame Annie Frénot, expert comptable, née à Belfort, France, le 31 Octobre 1971 avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un gérant de type A et un gérant de type B.

2) Le siège social de la Société est établi au 7 A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2008. Relation: LAC/2008/21429. - Reçu à 0,5 %: cent soixante quinze euros (175 €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008071316/211/533.

(080080847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

S5 Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions (en liquidation).

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 102.681.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008071401/1433/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08192. - Reçu 52,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Samsara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5550 Remich, 16, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 118.629.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Nicole Raymonde FRITSCH, sans état particulier, née à Esch-sur-Alzette le 11 mars 1962, demeurant à L-5451 Stadtbredimus, 14, Knupp.

Lequel comparant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée «SAMSARA S.à r.l.», ayant son social à L-L-5550 Remich, 16, rue de Macher, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 118629, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, alors de résidence à Remich en date du 19 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1946 du 17 octobre 2006, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cents (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Que le comparant, prénommé, est et restera propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

Qu'en tant qu'associé unique de la Société, il déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Il déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société «SAMSARA S. à r.l.» et qu'il entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'il a pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée au gérant Madame Nicole Raymonde FRITSCH, prénommée, pour l'exercice de son mandat jusqu'au moment de la dissolution.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au domicile de Madame Nicole Raymonde FRITSCH où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: N. FRITSCH, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 29 mai 2008, Relation: REM/2008/696. — Reçu douze euros 12.- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 juin 2008.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2008071344/8085/40.

(080080937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Caspan Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 94.838.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-trois mai.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société NEW INVESTMENTS S.r.l., ayant son siège social au 6, via Crocefisso, 20122 Milan, Italie, ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Milan, le 20 mai 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme "CASPER EQUITY S.A.", R.C.S. Luxembourg N ° B 94 838, fut constituée par acte de Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 884 du 28 août 2003;

- La société a actuellement un capital de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trente-deux (32) actions avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société "CASPER EQUITY S.A.".

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société "CASPER EQUITY S.A." avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société "CASPER EQUITY S.A." déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique, auquel est attribué tous les actifs de la Société, s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

- le comparant reconnaît avoir pris connaissance et approuvé les comptes annuels au 31.12.2007 sur base du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes s'y rapportant et des annexes, ainsi qu'avoir approuvé le bilan un bilan de clôture en date de ce jour;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "CASPER EQUITY S.A.".

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 28 mai 2008. LAC/2008/21441. - Reçu douze euros € 12.-

Pour le receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008071343/5770/53.

(080080938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Passage Robert Steinhäuser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 23, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 49.665.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le sept mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Paul Steinhäuser, directeur de société, demeurant à Luxembourg,

agissant au nom et pour le compte de la société anonyme ROBERT STEINHÄUSER FINANCE S.A., établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au R. C. de Luxembourg sous le numéro B 49.667,

en sa qualité d'administrateur de la société, déclarant avoir les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société à responsabilité limitée PASSAGE ROBERT STEINHÄUSER, S.à r.l.; ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 23, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B numéro 49.665, a été constituée suivant acte notarié en date du 19 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 63 du 9 février 1995, et les statuts en ont été modifiés suivant acte notarié du 24 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 704 du 7 mai 2002;

- que le capital social de la société PASSAGE ROBERT STEINHÄUSER, S. à r.l. s'élève actuellement à cent mille Euros (100.000,- EUR), représenté par quatre mille (4.000) parts sociales de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune;

- que ROBERT STEINHÄUSER FINANCE S.A. précitée, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 décembre 2007, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné; La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 décembre 2007 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société PASSAGE ROBERT STEINHÄUSER, S. à r.l. est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales éventuellement émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-3364 Leudelange, 50, rue de la Poudrerie.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Steinhäuser, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, LAC/2008/19003. — Reçu douze euros (EUR 12, -).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008071342/220/50.

(080080956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Telesparks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 21.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008071400/1433/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08181. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Simsa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 65.521.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008071274/560/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07913. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Adlershofer S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.000.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.758.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sandra Calvaruso.

Référence de publication: 2008071450/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00255. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Lipizzaner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.777.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sandra Calvaruso.

Référence de publication: 2008071451/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00301. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Subsea 7 Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 105.974.

En date du 7 mars 2008 l'actionnaire unique a décidé d'accepter

la démission de:

- Mr. Ronald Craig Broussard,

avec adresse à Shannon Forest Ct 2714, 77494 Katy (Texas), Etats-Unis,

en tant que gérant de la société avec effet immédiat

la nomination de:

- Mr. Jan Willem van der Graaf

né le 28 septembre 1956 à La Haye aux Pays-Bas

avec adresse professionnelle à Boompjes 40, 3011XB Rotterdam aux Pays-Bas

en tant que gérant de la société avec effet immédiat.

Dorénavant le Conseil de Gérance se constituera comme suit:

- Mr. Richard Brekelmans

- Mr. Jan Willem van der Graaf

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Richard Brekelmans.

Référence de publication: 2008071063/751/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00120. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Subsea 7 (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 87.470.

En date du 7 mars 2008 l'actionnaire unique a décidé d'accepter

la démission de:

- Mr. Graeme Murray,

adresse à 18 Fallow Road, Westhill, Aberdeenshire, AB32 6PT, Royaume-Uni, en tant que gérant de la société avec effet immédiat

- Mr. Ronald Craig Broussard,

avec adresse à Shannon Forest Ct 2714, 77494 Katy (Texas), Etats-Unis, en tant que gérant de la société avec effet immédiat

la nomination de:

- Mr. Jan Willem van der Graaf

né le 28 septembre 1956 à La Haye aux Pays-Bas

avec adresse professionnelle à Boompjes 40, 3011XB Rotterdam aux Pays-Bas en tant que gérant de la société avec effet immédiat.

Dorénavant le Conseil de Gérance se constituera comme suit:

- Mr. Richard Brekelmans

- Mr. Jan Willem van der Graaf

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Richard Brekelmans.

Référence de publication: 2008071062/751/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00116. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Formica Luxembourg Subholding II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.717.850,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 100.938.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 14 mai 2008 de la société Formica Luxembourg Subholding II que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Démission des Gérants suivants en date du 30 avril 2008:

Monsieur Frank Adams Riddick III, né le 1^{er} décembre 1956 à Georgia, Etats-Unis demeurant à 3224 Centenary Avenue, Dallas, TX 75225, Etats-Unis, en qualité de Gérant A de la société.

Monsieur Marcus Jacobus Dijkerman, né le 5 novembre 1962 à Schiedam, Pays-Bas demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

2. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 30 avril 2008:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à s-Gravenhage, Pays-Bas demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

3. Nomination du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} mai 2008:

Monsieur Mark Adamson, né le 12 novembre 1965 à Consett, Grande-Bretagne demeurant à Coast Road, North Shields, Tyne and Wear, NE29 8RE Grande-Bretagne en qualité de Gérant A de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Formica Luxembourg Subholding II

Pamela Valasuo

Gérant B

Référence de publication: 2008071065/683/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00138. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Formica Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 729.625,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 100.944.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 20 mai 2008 de la société Formica Luxembourg Holding que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Démission des Gérants suivants en date du 30 avril 2008:

Monsieur Frank Adams Riddick III, né le 1^{er} décembre 1956 à Georgia, Etats-Unis demeurant à 3224 Centenary Avenue, Dallas, TX 75225, Etats-Unis, en qualité de Gérant A de la société.

Monsieur Marcus Jacobus Dijkerman, né le 5 novembre 1962 à Schiedam, Pays-Bas demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

2. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 30 avril 2008:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à s-Gravenhage, Pays-Bas demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

3. Nomination du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} mai 2008:

Monsieur Mark Adamson, né le 12 novembre 1965 à Consett, Grande-Bretagne demeurant à Coast Road, North Shields, Tyne and Wear, NE29 8RE Grande-Bretagne en qualité de Gérant A de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Formica Luxembourg Holding

Pamela Valasuo

Gérant B

Référence de publication: 2008071064/683/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00139. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Northern European Logistics Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.356.

Extraits des résolutions prises par le conseil d'administration avec effet au 8 avril 2008

1. M. Ilkka KILPIMAA, administrateur de sociétés, né le 11 juin 1968 à Savukoski (Finlande), demeurant à 10A Vanha Ingaksenie, 02940 Espoo (Finlande), a été coopté comme nouvel administrateur de catégorie A. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012. Sa nomination sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. La démission de M. Alain HEINZ en tant qu'administrateur de catégorie B a été acceptée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NORTHERN EUROPEAN LOGISTICS FUND S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008070498/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00222. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Les Etangs de l'Abbaye, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 45.610.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 7 mai 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 7 mai 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Pour LES ETANGS DE L'ABBAYE, Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2008070501/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08753. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Jolimob S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 89.429.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 31 mars 2008 que:

1. Ont été réélues aux fonctions d'administrateurs:

- Mme Marie-Laure Aflalo, administrateur de sociétés, née le 22/10/1966 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg

- Mme Léa Wajnberg, administrateur de sociétés, née le 01/01/1954 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg

- Mme Rita Samzun, sans profession, née le 09/10/1952 à Fès (Maroc), demeurant au 33 Leopoldlaan à B-1970 Wezembeek-Oppem (Belgique)

2. A été réélue au poste de commissaire aux comptes:

- Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS sous le N° 67.501, sise «Le Dôme», Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008070493/677/25.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07847. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Avenir Telecom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.886.

—
Extrait de la résolution prise lors de la résolution circulaire du conseil d'administration du 2 mai 2008
Monsieur John SEIL, à démissionné de son mandat d'administrateur de la société.

Monsieur Jean Daniel BEURNIER, Président Directeur Général d'Avenir Telecom S.A., demeurant à Marseille a été nommé Président du conseil d'administration.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008070495/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05593. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Adleek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 90.936.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 22 avril 2008 que:

1. Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

- Mme Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, née le 14/01/1951 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg

- M. Albert Aflalo, administrateur de sociétés, né le 18/09/1963 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg

- M. Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, née le 09/10/1959 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg

2. A été réélue au poste de commissaire aux comptes:

- Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS sous le N° 67.501, sise «Le Dôme», Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008070489/677/25.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07859. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Semper Fidelis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.500.

—
EXTRAIT

Les soussignés:

EGGIMANN PATRICK, demeurant 16, rue Maurice Bertaux, F-78340 Maurecourt

Dénommé, ci-après, "le cédant",

EGGIMANN FABRICE, demeurant 6, rue Michel Welter, L-8339 OLM

Dénommé, ci-après, "l'acquéreur"

1. Cession de parts

M EGGIMANN PATRICK cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit, à M EGGIMANN FABRICE, qui les accepte, les 50 parts sociales de 25 euros chacune de valeur nominale

2. Agrément

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 janvier 2008, signé par tous les associés, la présente cession a été autorisée et l'acquéreur agréé en qualité de nouvel associé

3. Propriété

L'acquéreur devient propriétaire, à compter de ce jour, des parts sociales ci-dessus mentionnées, et de tous les droits et obligations qui y sont attachés.

Il aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours qui pourrait être attribuée aux dites parts.

L'acquéreur reconnaît et accepte avoir reçu du cédant une copie des statuts de la société et en avoir pris connaissance.

Fait à Luxembourg en 4 exemplaires.

EGGIMANN PATRICK / EGGIMANN FABRICE

Les parties

Référence de publication: 2008070496/9028/29.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00557. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Danbel, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 38.570.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 2 mai 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 2 mai 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 2 mai 2008.

Pour DANBEL, Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2008070500/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08754. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Apax School 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.129.307,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.512.

EXTRAIT

1) M. David Williams a démissionné de ses fonctions de gérant de classe B de la Société avec effet au 7 avril 2008 et Mme Isabelle Probstel, demeurant à Auf dem Kyberg 34, 82041 Deisenhofen (Allemagne), née le 30 janvier 1969 à Nancy (France) a été nommée pour une durée indéterminée en tant que gérant de classe B.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- gérants de classe A: Geoffrey Henry / Sophie Laguesse

- gérants de classe B: Stephen Kempen/ Isabelle Probstel

2) Le siège social d'Apax WW Nominees Limited, l'associé unique de la Société, a été transféré à l'adresse suivante: 33 Jermyn Steet, Londres SW1Y6DN, Royaume Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008070503/260/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00350. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Pegalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 31.242.

*Auszug für die Hinterlegung beim Handelsregister Luxemburg (RCSL) und zur Veröffentlichung im Mémorial,
Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg*

Anlässlich der Verwaltungsratssitzung vom 14.04.2008 betreffend den Rücktritt von Frau Joëlle Heuertz, mit Berufsanschrift in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, von ihrem Amt als Mitglied des Verwaltungsrates, wurde beschlossen, Frau Anne Huberland, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, in den Verwaltungsrat zu wählen.

Der Verwaltungsrat setzt sich nun wie folgt zusammen:

- Anne HUBERLAND, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, Verwaltungsratsmitglied;
- Jutta SCHULZE, Angestellte, wohnhaft in Loc Cantagallina 12 Villastrada, I-06061 Castiglione de I Lago, Verwaltungsratsmitglied;
- Guido SCHULZE-ARENDT, wohnhaft in D-Witten, Verwaltungsratsmitglied

Die Mandate der Verwaltungsräte enden anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011.

Luxembourg, 14.04.2008.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Référence de publication: 2008070509/1051/25.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08160. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Alpha I VC Sicar S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 117.122.

Auszug aus dem Protokoll der zweiten ordentlichen Generalversammlung

Die 2. Ordentliche Generalversammlung vom 27. Mai 2008 der Alpha I VC SICAR S.A. hat folgende Beschlüsse gefasst:

...

TOP 4 Zur Wiederwahl des Verwaltungsrats stellen sich

- Herr Frank Endres (Vorsitzender)
- Freiherr André von Holtzapfel (Mitglied)
- Herr Dr. Gert Köhler (Mitglied)

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2009 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung Ernst & Young Luxembourg S.A. als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

...

Luxembourg, 27. Mai 2008.

Für Alpha I VC SICAR S.A.

DZ BANK International S.A.

V. Augsdorfer / U. Juchem

Référence de publication: 2008070510/1460/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00259. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Artal Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 44.470.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Monsieur E. WITTOUCK, Président

Monsieur J.F. ANDERSEN, Administrateur

Monsieur R. DEBBANE, Administrateur

Monsieur D.-M. FALLON, Administrateur

Monsieur L. GOLDSCHMIDT, Administrateur

Monsieur E. JOLLY, Administrateur

Monsieur L. LUNT, Administrateur

Monsieur P. MINNE, Administrateur

Monsieur R. RECKINGER, Administrateur

Changement d'adresse de Monsieur J.F. Andersen:

Veuillez prendre note du changement d'adresse de Monsieur J.F. Andersen comme suit:

Ancienne adresse: 9, avenue E. van Becelaere, B-1170 Bruxelles

Nouvelle adresse: 265, rue Victor Allard, B-1180 Bruxelles

Luxembourg, le 26.05.08.

Artal Group S.A.

Signature

Référence de publication: 2008070513/2537/26.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07021. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Rechem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 50.871.

Extrait de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2007

Quatrième Résolution

Nominations statutaires

a) Le mandat de MM. Jan DE CLERCK, Ivan LOKERE et de Sogecore Reinsurance Management (anciennement société J. Van Breda & C^o Reinsurance Management) prennent fin à l'issue de cette Assemblée. L'Assemblée Générale propose de reconduire leurs mandats jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises arrivant à expiration, l'Assemblée décide de renouveler le mandat de la société «HRT REVISION» jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008070515/689/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00517. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

C & A Luxembourg, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 2, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 16.762.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mars 2008

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Carolus J.P.M. Brenninkmeijer en tant que gérant de la société en date du 1^{er} mars 2008.

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Carolus J.P.M. Brenninkmeijer et de Monsieur Mark C.L. Brenninkmeijer comme associés commandités en date du 1^{er} mars 2008.

L'assemblée accepte l'affiliation de Monsieur Lucas A.M. Brenninkmeijer, demeurant en Allemagne, 40468 Düsseldorf, Wanheimer Strasse 70 et de Monsieur André Th.P.M. Brenninkmeijer, demeurant en France, F-75001 Paris, rue de Rivoli 122 comme associés commandités.

Pour extrait conforme

Marc Van Severen / Johny Seré

Représentant des associés / Représentant des associés

Référence de publication: 2008070524/635/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06285. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

MLWERT 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 131.461.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 mai 2008

Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Peter RIEDEL avec effet au 28 avril 2008, l'Associé Unique a décidé de nommer en remplacement comme gérant avec effet au 28 avril 2008 et pour une durée indéterminée, Monsieur Michel E. RAFFOUL, né le 09 novembre 1951 à Accra (Ghana), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

- Monsieur Robert BARNES, né le 20 octobre 1957 à Rinteln (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres (Royaume-Uni);

- Monsieur Steven GLASSMAN, né le 17 août 1964 dans le New Jersey (États-Unis), ayant son adresse professionnelle au 4 World Financial Center, NY 10080 New York (États-Unis);

- Monsieur John KATZ, né le 22 novembre 1966 à Manhasset, New York (États-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 4 World Financial Center, 9th floor, NY 10080 New York (États-Unis d'Amérique);

- Monsieur Michel E. RAFFOUL, né le 09 novembre 1951 à Accra (Ghana), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008070523/1005/27.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07488. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Mai-Flo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 73.927.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 mai 2008 que:

L'assemblée renouvelle le mandat des membres du Conseil d'Administration, à savoir:

Monsieur Michel MATHIEU, demeurant au 2, rue de Schwarzenhof L-8452 STEINFORT,

Madame JACQUES Josiane, demeurant au 96, rue Sonnetty B-6700 ARLON

Madame Fabienne FONTAINE, demeurant au 2, rue de Schwarzenhof L-8452 STEINFORT

Leur mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

L'assemblée renouvelle le mandat de l'administrateur-délégué:

Madame Fabienne FONTAINE, demeurant au 2, rue de Schwarzenhof L-8452 STEINFORT

Son mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée décide de révoquer:

- la société FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD-KLEIN S.à.r.l.. de son mandat de commissaire aux comptes,

Elle nomme un nouveau commissaire aux comptes:

La société PRESTA-SERVICES S.A., n° d'immatriculation B 49.961, avec siège social au 28, rue de Hobscheid, L-8422 STEINFORT

Son mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour inscription - réquisition - modification

Signature

Référence de publication: 2008070518/1286/27.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04604. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Luximmo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 96.958.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 8 mai 2008 que:

L'assemblée renouvelle le mandat des membres du Conseil d'Administration, à savoir:

Monsieur Michel MATHIEU, demeurant au 2, rue de Schwarzenhof L-8452 STEINFORT,

Madame MATHIEU Magali, demeurant au 39, rue Emile Kisch B-6780 MESSANCY,

MAI-FLO SA avec siège social au 55, route d'Arlon L-8410 STEINFORT

Leur mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

L'assemblée renouvelle le mandat de l'administrateur délégué:

La société MAI-FLO S.A. avec siège social au 55, route d'Arlon L-8410 STEINFORT

Son mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée décide de révoquer la société d'Expertise comptable et de Révision Everard & Klein Sàrl de son mandat de commissaire aux comptes.

Elle nomme un nouveau commissaire aux comptes:

La société PRESTA-SERVICES S.A., n° d'immatriculation B 49.961, avec siège social au 28, rue de Hobscheid, L-8422 STEINFORT

Son mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour inscription - réquisition - modification

Signature

Référence de publication: 2008070522/1286/26.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04602. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Konnick Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 32.270.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 5 mai 2008 que:

L'assemblée a réélu au poste d'administrateur pour un terme d'une année renouvelable et notamment jusqu'à l'assemblée qui se prononcera sur l'exercice 2008:

- Madame Marjorie GOLINVAUX, juriste, née le 24 août 1969 à Messancy (Belgique) et demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis,

- Monsieur Patrick WEINACHT, juriste, née le 19 décembre 1953 à Neuilly-sur-Seine (France) et demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis

- La société anonyme INTERNATIONAL GROUP COMPANY S.A., I.G.C. S.A., établie et ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.932.

Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes pour un terme d'une année renouvelable et notamment jusqu'à l'assemblée qui se prononcera sur l'exercice 2008:

- BS Consulting S.A., établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-Rue, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 45.486.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008070453/1161/28.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04401. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Argentabank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 35.185.

Extrait des résolutions du conseil d'administration prises lors de la réunion qui s'est tenue au siège de la société en date du 11 mars 2008

«Le conseil d'administration adopte, par vote unanime, les résolutions suivantes:

- Après avoir pris connaissance de l'agrément par la CSSF en date du 24 janvier 2008, le conseil décide de nommer Monsieur Michel Waterplas en tant que directeur à partir du 1^{er} avril 2008.

Les directeurs de la société sont désormais les personnes suivantes:

(a) Monsieur Stéphane Borzellino, de nationalité française, résidant à 8, rue de la Tuilerie, F-57310 Bertrange;

(b) Monsieur Roland Huygens, de nationalité belge, résidant à 441, Brusselsteenweg, B-1731 Asse;

(c) Monsieur Michel Waterplas, de nationalité belge, résidant à 19, Moulin-sous-Buzenol, B-6740 Estelle.

Le conseil d'administration délègue tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière aux directeurs et confère à chacun d'eux le pouvoir de représenter seul la société vis-à-vis des tiers pour les besoins de la gestion journalière.

Les directeurs mentionnés ci-dessus sont nommés pour un terme indéterminé.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Franz SCHILTZ

Un mandataire

Référence de publication: 2008070449/283/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08521. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Server S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 52.516.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 mai 2008

Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Fabio Spadoni, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008071071/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04060. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Socofi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 36.182.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2008

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Marc KERRELS, Industriel, avec adresse professionnelle 17, 3/2 Brouwerijstraat à B-1653 Dworp et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008071073/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00099. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Parfid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 97.941.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2008

- L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Fabio SPADONI, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. L'Assemblée accepte sa démission.

- L'Assemblée décide de nommer en remplacement Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008071075/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04092. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Mebaulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5544 Remich, 11, Op der Kopp.

R.C.S. Luxembourg B 48.974.

Zwecks Veröffentlichung und Änderung beim Handelsregister

Frau Monique MALLER, mit Berufsanschrift in L-2763 LUXEMBOURG, rue Ste Zithe 12 wird zum Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ernannt. Das Mandat endet bei der Hauptversammlung im Jahr 2012.

Remich, den 24.04.2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008071059/680/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08871. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

MIB MP Leipzig, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 137.940.

EXTRAIT

2.312 parts sociales sur les 5.000 détenues par Monsieur Tillmann SAUER-MORHARD ont été transférées en date du 17 avril 2008 au profit de la société CMC CAPITAL LUXEMBOURG 5, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, RCS n° B 134.718;

2.500 parts sociales sur les 5.000 détenues par Monsieur Andreas KAISER ont été transférées en date du 17 avril 2008 au profit de la société CMC CAPITAL LUXEMBOURG 5, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, RCS n° B 134.718;

2.500 parts sociales sur les 5.000 détenues par Monsieur Alexander SCHLAG ont été transférées en date du 17 avril 2008 au profit de la société CMC CAPITAL LUXEMBOURG 5, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, RCS n° B 134.718.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Pour MIB MP LEIPZIG, Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2008071097/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08247. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

House and House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.346.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 28 avril 2008

Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008071087/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03933. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Association Luxembourg-Estonie, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 26, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg F 2.918.

EXTRAIT

- Extrait devant être déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en vertu de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et modifiant certaines autres dispositions légales.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association Luxembourg-Estonie a.s.b.l. du 11 mars 2008 que

1. L'article 2 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à la Commune de Luxembourg.»

2. Le siège de l'association est transféré à L-1143 Luxembourg, 26, rue Astrid.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

M^e Lex THIELEN.

Référence de publication: 2008071108/318/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07526. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Theorema Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 87.560.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 mai 2008

Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Fabio Spadoni, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008071070/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07339. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Decofinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 74.554.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 28 avril 2008

Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008071069/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03930. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

W.W. Big Safe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 69.570.

—
EXTRAIT

Le siège social de W.W. BIG SAFE S.A. a été fixé à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse avec effet au 23 août 2007.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008071113/296/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00212. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

True Show Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 70.048.

—
EXTRAIT

Le siège social de TRUE SHOW GROUP S.A. a été fixé à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse avec effet au 23 août 2007.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008071116/296/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00213. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

VALLE SERENA S.à r.l. en liquidation, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 100.423.

—
DECLARATION

Le soussigné Monsieur Anacleto PROIETTI, en sa qualité de liquidateur de la société VALLE SERENA Srl atteste par la présente que lors de la scission de l'associé S.I.T.MAR SPA, les parts sociales de la société ont été transférées à la société ZIPPO PARTECIPAZIONI Srl ayant son siège social à Rome, Via del Nuoto n. 11.

Les nouveaux associés de la société sont donc:

- ZIPPO PARTECIPAZIONI Srl: 94 parts sociales
- Monsieur Franco CHAMONAL: 31 parts sociales.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Anacleto PROIETTI.

Référence de publication: 2008070990/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03636. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

BPVN Strategic Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 29.331.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 8 avril 2008

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de nommer Monsieur Luigi Binda, avec adresse professionnelle au 1, Via Vodice, I-20148 Milan, en qualité d'administrateur pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009,
2. de réélire Messieurs Gianfranco Barp, Mario Tomasi, Damiano Parini et Laurent Roques en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009,
3. de réélire Deloitte S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Pour BPVN STRATEGIC INVESTMENT FUND

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2008070475/34/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07347. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.